

Communiqué de presse

10.03.2026

« L'utilité macroéconomique du paquet d'accords avec l'UE est discutable »

Rapport d'expertise sur les effets macroéconomiques du paquet d'accords avec l'UE et analyse du point de vue des entrepreneurs

Une expertise commandée par l'association autonomiesuisse et réalisée par Swiss Economics a été présentée aujourd'hui à Berne par le professeur Mark Schelker de l'Université de Fribourg. Le rapport d'expertise met en perspective les études publiées par le Conseil fédéral dans le cadre de la consultation et analyse les effets macroéconomiques du rapprochement institutionnel prévu avec l'UE. L'expertise conclut que les effets positifs sont largement surestimés et que leurs coûts sont nettement sous-estimés. Le bénéfice économique pour la population résidente suisse serait nettement inférieur à ce que communique la Confédération. Parallèlement, le paquet d'accords entraînerait des coûts institutionnels élevés, qui affaibliraient systématiquement des piliers centraux du modèle suisse, tels que la démocratie directe et le fédéralisme.

Après de longues négociations, la Suisse et l'UE ont élaboré un paquet d'accords visant à redéfinir les relations bilatérales. L'argument central du Conseil fédéral en faveur de son adoption repose sur les dommages économiques potentiels en cas de disparition des Accords bilatéraux I. Cet argument se fonde principalement sur une étude réalisée en 2025 par la société de conseil Ecoplan.

Faible bénéfice macroéconomique de l'accord-cadre

L'étude d'Ecoplan estime que sans les accords bilatéraux I, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la Suisse serait inférieur de 1,6 % en 2045, ce qui correspond à une perte de revenu d'environ 2500 francs par habitant et par an. Une étude réalisée par BAK Economics pour economiesuisse arrive à des conclusions similaires. Ces chiffres suggèrent une perte de prospérité considérable pour la population suisse.

Les deux études ne résistent toutefois pas à un examen approfondi: si l'on interprète correctement les résultats, l'influence des Accords bilatéraux I sur le revenu de la population résidente suisse est pratiquement négligeable. L'analyse économique indique donc que le bénéfice macroéconomique direct des accords-cadres est minimal. De plus, les deux études reposent sur l'hypothèse d'une disparition complète des Accords bilatéraux I, un scénario jugé peu réaliste. L'activation de la clause dite « guillotine » en cas de rejet des accords-cadres aurait en effet de lourdes conséquences pour les deux parties.

Un changement de paradigme avec l'adoption dynamique du droit

L'adoption dynamique du droit européen constitue le cœur institutionnel du paquet d'accords. Alors que la Suisse applique jusqu'à présent le droit européen de manière autonome et que les adaptations suivent le processus législatif ordinaire, le droit européen devrait à l'avenir être repris automatiquement et sans modification dans des domaines clés. La méthode d'intégration implique que les actes juridiques de l'UE soient directement intégrés dans l'ordre juridique suisse. La Suisse

n'aura alors plus la possibilité de procéder à des adaptations, elle disposera uniquement d'un droit de veto («opt-out»). Celui-ci est toutefois fortement limité sur le plan politique, car l'UE peut, dans ce cas, prendre des mesures compensatoires. L'adoption dynamique du droit européen constitue ainsi un véritable changement de paradigme.

Affaiblissement de la démocratie directe

L'alignement institutionnel de la Suisse sur l'UE conduit à un affaiblissement de la démocratie directe. L'adoption dynamique du droit européen limite considérablement les possibilités de participation politique du peuple et du Parlement. Seul subsiste un droit de veto. La possibilité pour l'UE d'imposer des mesures compensatoires en cas de veto a un effet dissuasif structurel. Cet effet dissuasif entrave l'exercice des droits démocratiques. Le référendum reste formellement en vigueur, mais perd de facto de son poids politique. La participation démocratique n'est pas formellement supprimée, mais elle est fortement restreinte.

Autres risques pour la Suisse

Les États membres de l'UE sont certes tenus d'appliquer le droit de l'UE, mais dans la pratique, ils le font souvent avec du retard ou de façon partielle. En revanche, en ce qui concerne la Suisse, des mesures compensatoires pourraient lui être imposées directement. Cela risque de causer des désavantages concurrentiels. De plus, la Suisse court le risque de devoir adopter des réglementations qui lui sont défavorables. Le cadre réglementaire de l'UE est structurellement différent de celui de la Suisse. Pour une économie dominée par les PME, le risque de réglementations supplémentaires et inutiles augmente.

L'interprétation du droit européen est susceptible d'évolutions permettant d'étendre continuellement le champ d'application des accords. Cela augmente le risque d'un nouveau transfert insidieux de compétences vers l'UE. En décidant de mesures d'accompagnement nationales, le Conseil fédéral a fait des concessions à divers groupes d'intérêt afin de rendre le paquet d'accords politiquement acceptable pour la majorité. Du point de vue économique, ces mesures ne sont pas optimales: elles affaiblissent notamment la flexibilité du marché du travail suisse, l'un des principaux avantages comparatifs du pays. Enfin, le paquet d'accords limite la liberté d'action de la Suisse vis-à-vis de pays tiers, par exemple en ce qui concerne la conclusion d'accords commerciaux.

Alternatives au paquet d'accords

La Suisse dispose de moyens d'action unilatéraux et bilatéraux substantiels pour renforcer sa compétitivité. Pour que cela adienne, il faut une volonté politique d'utiliser ces moyens d'action. Sur le plan unilatéral, le principe «Cassis de Dijon» pourrait être systématiquement développé et étendu à d'autres domaines de produits.

Aujourd'hui, l'homologation des divers produits est régie par l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu avec l'UE. Cet accord permet la reconnaissance réciproque des organismes de contrôle et des homologations, de sorte qu'un produit n'a pas besoin d'être certifié sur les deux marchés. L'importance de l'ARM pour l'économie dans son ensemble est toutefois généralement surestimée: ni le secteur financier, ni les services, ni l'artisanat, ni l'industrie pharmaceutique, ni les fournisseurs (la plupart des PME industrielles) ne sont concernés par l'ARM. En fin de compte, les produits concernés par l'ARM ne représentent qu'une part négligeable du PIB. Il est déjà possible aujourd'hui de demander une autorisation directement dans l'UE: cela revient généralement moins cher et la reconnaissance en Suisse ne pose aucun problème. Comme alternative à l'ARM, la Suisse pourrait reconnaître unilatéralement les autorités d'homologation d'autres États, en particulier celles de l'UE.

Cela permettrait d'éviter les doubles certifications, de réduire les barrières à l'accès au marché et d'accroître la sécurité d'approvisionnement. En complément, les entraves non tarifaires au commerce qui subsistent, par exemple en matière de prescriptions d'emballage et d'étiquetage, pourraient être supprimées et les dérogations réglementaires réduites.

Au niveau bilatéral, il est possible à moyen terme de maintenir le statu quo avec l'UE de manière pragmatique. Un effondrement des Accords bilatéraux I et II en cas de rejet du paquet d'accords est très improbable. L'accord de libre-échange existant depuis 1972 pourrait être élargi à moyen terme pour devenir un accord commercial plus complet, couvrant également les services, les entraves non tarifaires et les accords de reconnaissance mutuelle, à l'instar de l'accord CETA entre l'UE et le Canada.

Indépendamment de l'orientation politique européenne, des réformes internes sont également essentielles pour renforcer durablement la Suisse en tant que place économique. Il s'agit notamment de réduire la bureaucratie de façon systématique, de garantir la stabilité financière en hiérarchisant les dépenses, de protéger la flexibilité du marché du travail et de réformer les institutions sociales, en particulier l'AVS. Ces réformes relèvent entièrement de la compétence de la Suisse et offrent un potentiel immédiat d'amélioration des conditions économiques globales.

Les répercussions considérables du paquet d'accords exigent une analyse objective des faits

Le paquet d'accords a des répercussions et des conséquences importantes. Il est donc d'autant plus important que les membres des Chambres fédérales ainsi que les électeurs et les électrices puissent se prononcer sur le paquet d'accords en se basant sur des données aussi complètes et exhaustives que possible. Dans le cadre de la consultation déjà achevée, la Confédération a publié plusieurs analyses économiques qui brossent toutefois un tableau incomplet des répercussions attendues. C'est pourquoi l'association d'entrepreneurs autonomiesuisse a chargé Swiss Economics SE AG de réaliser une analyse économique du paquet d'accords Suisse-UE. Lors de la conférence de presse, différents entrepreneurs et entrepreneuses ont présenté leur évaluation de l'accord sur la base de cette expertise.

Dans l'ordre de leur intervention lors de la conférence de presse:

- **Dr Luzius Meisser, entrepreneur, membre du conseil d'administration de Bitcoin Suisse:** *«Avec la méthode d'intégration négociée, le Conseil fédéral et la Commission européenne contournent la démocratie. Pour les secteurs concernés par la méthode d'intégration, nous ne pourrions plus élire les politiciens qui rédigent les lois en vigueur. La consultation publique est également supprimée et les référendums ne pourront avoir lieu que sous la menace de mesures compensatoires. Malgré toutes les belles paroles, le comportement de la Commission européenne n'est pas marqué par le respect des droits de participation démocratique dans le processus législatif.»*
- **Prof. em. Dr Giorgio Behr, entrepreneur, président du conseil d'administration de Behr Bircher Cellpack BBC Group:** *«L'accord sur l'élimination des obstacles techniques au commerce (ARM) n'a aujourd'hui guère d'importance dans la pratique, et les innovations proposées présentent des inconvénients. En matière de libre circulation des personnes, les modifications entraîneront une augmentation des coûts et l'immigration d'un nombre encore plus important de personnes sans activité lucrative. Les frontaliers et les spécialistes viendront en Suisse même sans ces adaptations négatives de l'accord.»*
- **Dre Alexandra Janssen, entrepreneuse, PDG d'ECOFIN Portfolio Solutions SA:** *«La Suisse dispose d'une alternative viable à un accord-cadre institutionnel avec l'UE. Il est essentiel qu'elle utilise*

systématiquement sa marge de manœuvre actuelle. Cela inclut des réformes économiques et innovantes qui renforcent la place économique suisse, ainsi qu'une stratégie commerciale active au-delà de l'UE. Une politique européenne tournée vers l'avenir devrait donc reposer sur deux piliers : une coopération pragmatique avec l'UE et la préservation systématique de l'indépendance politique de la Suisse.»

Contacts

Dr Giorgio Behr: +41 44 886 61 81, giorgio@behr.ch

Dre Alexandra Janssen: +41 79 725 95 26, alexandra.janssen@ecofin.ch

Dr Luzius Meisser: +41 76 558 27 12, luzius.meisser@gmail.com

À propos d'autonomiesuisse

autonomiesuisse est une initiative largement soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie situés au centre de l'échiquier politique. Elle défend une collaboration économique en partenariat avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. L'indépendance politique de la Suisse représente un socle fondamental pour bâtir d'excellentes conditions-cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit perdurer à l'avenir.

autonomiesuisse compte environ 1100 membres. Si vous souhaitez contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre, vous pouvez vous engager sur autonomiesuisse.ch/fr/participez.